

JANVIER • 2021

# Le Gouverninaud

N°49

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES  
DE LA COMMUNE DE GOUVERNES



> ILLUMINONS  
2021!

[WWW.GOUVERNES.FR](http://WWW.GOUVERNES.FR)

 @Gouvernes

 @mairieGouvernes

 gouvernes\_mairie

## NATHALIE TORTRAT Maire de Gouvernes

Six mois se sont écoulés depuis notre élection et notre prise de fonction aura été tout, sauf simple : COVID, contraintes sanitaires, plan Vigipirate renforcé, recul de la date d'installation du conseil municipal, réouverture du groupe scolaire après confinement avec des mesures d'hygiène drastiques, achèvement des travaux du nouveau bâtiment scolaire autant d'événements qui auront rendu difficile notre début de mandat.

### MALGRÉ CELA NOUS AVONS AVANCÉ :

► Changement du site internet de la commune, modernisation des systèmes d'information (informatique et téléphonie) pour permettre notamment, le travail à distance des agents et des élus, adoption de la signature électronique pour les mandats. Les horaires de la mairie ont été revus et la plage d'ouverture au public étendue.

► Chantier de l'école, nous sommes en phase de l'achever. En économisant en partie sur des infrastructures inopérantes prévues initialement et une labellisation du bâtiment dont nous n'avions que faire, nous avons fait installer des connecteurs et changé les vidéoprojecteurs, acheté des PC portables pour une utilisation optimale des tableaux numériques. Nous allons faire installer le téléphone et internet qui n'étaient pas prévus... Des portails, portillons supplémentaires ont été posés pour plus de sécurité. La clôture de la cour de récréation va être refaite pour permettre aux enfants de profiter du cadre et de la vue.

► Le cimetière a été totalement nettoyé. De même, les rues de la commune commencent à retrouver du propre. Nous en profitons pour rappeler que nos employés communaux ne nettoient pas les trottoirs qui sont à la charge des riverains. Cependant, si vous demandez gentiment un petit coup de pouce, ils vous aideront. Nous avons besoin de tous pour rendre notre village agréable. Le brulage des déchets de jardin n'est toujours pas autorisé, la déchèterie du SIETREM à Saint-Thibault est ouverte.

Le stationnement est un vrai problème. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les gouverniauds, aussi nous demandons à ceux qui disposent de garage, de place à l'intérieur de leur propriété, de rentrer leurs véhicules, aux autres de stationner sur les places dédiées.

Vous avez choisi de vivre à Gouvernes pour son caractère, notre village est en site inscrit dans sa totalité et certains quartiers sont même en site classé. Toutes les constructions, démolitions, aménagement des berges du rû, modifications de façades, clôtures et autres travaux doivent faire l'objet de déclaration et sont soumis à l'avis des architectes des bâtiments de France. Tout n'est pas permis, nous avons des contraintes et ces obligations font que notre village garde son caractère et son apparence.

Nos projets sont multiples, un audit de la commune est en cours pour prioriser les travaux à venir, en fonction des obligations, de nos promesses de campagne et de nos finances.

La restauration de la salle des catéchismes initiée par nos prédécesseurs va être engagée, les subventions sont demandées et plus de 80% des dépenses devraient être couvertes. Nous nous associons à l'association du patrimoine de Gouvernes pour faire appel à la générosité des gouverniauds pour sauver notre patrimoine.

Parce que 2020 aura été éprouvante pour tous, nous avons décidé d'illuminer la mairie, pour mettre des paillettes dans les yeux des petits et grands.

**QUE 2021 SOIT L'ANNÉE  
DE TOUS LES POSSIBLES,  
JE VOUS SOUHAITE À TOUS LE MEILLEUR.**



### NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 64 30 12 09  
Par email : [contact@gouvernes.fr](mailto:contact@gouvernes.fr)  
Par courrier : Mairie de Gouvernes  
Bulletin d'informations - 77400 GOUVERNES

@Gouvernes  
 @MairieGouvernes  
 @gouvernes\_mairie



N°49 - Janvier 2021

Bulletin d'informations municipales  
Édité par la Commune de Gouvernes

Tirage : 600 exemplaires | ISSN 2418-120X

Directeur de la Publication : Nathalie TORTRAT

Directeur délégué : Elodie NAIT MERZEG et Arnaud GUIHARD

Maquette : RoyDesign

Impression : Epic Graphique (SAINT THIBAULT DES VIGNES)

Crédit Photos : Mairie de Gouvernes - Freepik



## COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL > DU 23 JANVIER 2020

### Présents :

M. DEGREMONT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE, M. PONSARD, Adjoint,  
M. MOSSER, Conseillers Municipaux délégués,  
M. CONTANT, Mme LIENKE, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme LECOQ, Mme TORTRAT, Conseillers Municipaux

Absents : Mme FERON, M. VAN HILLE, M. PANIER (arrivée 20h40)

Pouvoirs : M. TASSIN à M. DEGREMONT

Secrétaire de séance : M. CONTANT

Le 1er Adjoint déclare ouverte à 20 h 05 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Michel CONTANT secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

En préambule du Conseil Municipal, Philippe DEGREMONT apporte des informations sur l'évolution de la santé de Jean Tassin.

### Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 :

Adopté par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme Tortrat, Mme Lecoq) car absentes à cette séance.

## I.- DÉLIBÉRATIONS :

### 1.- MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE 23H30 EN SEMAINES SCOLAIRES D'UN POSTE ATSEM :

M. Degremont : il s'agit d'une extension d'horaire de travail de 4h30 hebdomadaire en semaine scolaire, qui correspond à une demande de l'équipe pédagogique.

Le comité technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable à l'unanimité et l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles a donné son accord.

L'extension d'horaire va permettre d'organiser des ateliers tous les après-midis et regrouper tous les élèves de CP actuellement répartis sur deux classes.

L'expérimentation menée depuis le 14 novembre dernier a montré tout l'intérêt pour les élèves de pérenniser cette organisation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la modification de la durée hebdomadaire actuelle de 23h30 hebdomadaires en semaines scolaires à 28h00 hebdomadaires en semaines scolaires à compter du 1er Février 2020.

### 2.- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

M. Degremont : Nous vous proposons de recruter un agent en CDD sur un poste cantine /garderie à titre temporaire du 03/02/2020 au 31/12/2020.

Il s'agit de répondre à l'augmentation de la fréquentation des activités périscolaires (cantine/garderie) plus que proportionnelle à celle des effectifs de l'école tant en maternelle qu'en élémentaire.

La fréquentation de la cantine est passée de 60/65 enfants en 2014 à 85/90 à ce jour.

En revanche, nos effectifs en personnel sont restés inchangés sur la période.

Nous sommes vulnérables et souhaitons adapter notre dispositif afin de maintenir l'excellent niveau de qualité d'accueil et de confort aux enfants.

Nous proposons de recruter un agent supplémentaire sur un contrat de 21h hebdomadaires en période scolaire soit sur 36 semaines. Cette période de 10 mois permettra de vérifier le bon ajustement tant en nombre d'heure que de la pertinence des créneaux horaires choisis.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour un accroissement d'activité à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires en semaines scolaires du 01/02/2020 au 31/12/2020.

### 3.- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

M. Degremont expose que ces deux délibérations (3 et 4) sont indissociables

Il s'agit d'un acte de gestion qui s'intègre dans le processus engagé de stagiairiser une collaboratrice du service périscolaire qui nous donne entière satisfaction depuis plus de 13 ans.

Nous devons régulariser l'intitulé de son poste et en conséquence nous devons dans un premier temps supprimer son poste d'adjoint technique et procéder immédiatement à la création de l'intitulé de son nouveau poste d'adjoint d'animation.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint technique

### 4.- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION :

M. Degremont rappelle que cette délibération est le prolongement logique de la délibération précédente.

Ces modifications d'intitulé ont une incidence marginale sur le budget de la commune.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation.

### 5.- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

M. Degremont expose que cette délibération a pour objectif de régulariser une situation de fait sur le service administratif.

En effet les effectifs sont actuellement de 3 ETP (équivalents temps plein) répartis comme suit : 1 poste à temps plein de 35h, 2 postes en taux d'utilisation à 80% et 1 poste à 40%.

Soit 4 collaborateurs sur 3ETP autorisés.

Cette répartition des activités donne entière satisfaction, permet d'assurer la continuité de service y compris en cas d'absence.

En conséquence, nous souhaitons pérenniser ce mode de fonctionnement en reconnaissant ce poste à temps partiel de 21h hebdomadaires.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif

### 6.- CENTRE DE GESTION CONTRAT D'ASSURANCE PERSONNEL :

M. Degremont apporte les précisions suivantes sur l'obligation aux collectivités de souscrire cette assurance inhérente aux risques à l'égard du personnel.

En application de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 la collectivité ou l'établissement verse des prestations dues à l'agent (traitement, et/ ou frais médicaux) en cas de maladie, maternité et adoption, accident décès, paternité.

Afin de compenser cette dépense pour les communes et les établissements concernés, le Centre de Gestion négocie pour le compte de nos collectivités un contrat d'assurance nous garantissant contre les risques financiers liés aux absences de leurs agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail.

Pour les agents relevant de la CNRACL les collectivités et établissements peuvent souscrire les garanties décès, accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité et adoption.

Pour les agents relevant de l'IRCANTEC, les collectivités et établissements peuvent souscrire les garanties accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité /adoption.

C'est une mesure obligatoire de sécurité des collectivités, sinon elle ferait l'avance du salaire sans contrepartie,

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel, autorise M. le Maire à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.

### 7.- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ABRIS VOYAGEURS :

M. Degremont rappelle qu'il s'agit de renouveler la convention avec le département sur les règles et modalités d'entretien et de maintenance de deux abris bus situés pour l'un rue Victor Hugo et le second rue Pasteur.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer avec le Département de Seine et Marne la convention relative à la mise à disposition d'abris voyageurs

## II.- INFORMATIONS DIVERSES :

**Travaux d'extension de l'école :** M. Ponsard fait le point sur l'avancée des travaux, le planning de chantier est bien tenu.

Cloisonnement interne et plomberie seront terminées fin janvier ; Le ragréage des sols et la pose du plancher chauffant débutent comme prévu début février.

La déconstruction du préfabriqué, en confinement total, sera certainement avancée courant mai 2020. Les élèves concernés utiliseront une des nouvelles salles, et l'entrée de l'école se fera provisoirement par l'impasse des Moulins Rouges (actuel accès chantier). L'ensemble du nouveau bâtiment, salles de classe et cantine, sera en service pour la rentrée de septembre.

**Etat des subventions reçues pour les travaux d'extension de l'école :** M. Degremont, rappelle que le montant total des subventions notifiées s'élève à 789 000€

- ▶ Pour l'exercice 2019 nous avons perçu 121 486,49€
- ▶ Reste à percevoir sur 2020 la somme de 667 513,51€

Le dossier des subventions fait l'objet d'un suivi attentif et régulier du service administratif de la mairie.

**Dossier salle des catéchismes :** M. Mosser confirme que le permis de construire pour la restauration de la salle est accordé. Lancement de la souscription et signature de la convention tripartite (mairie, Fondation du Patrimoine, association Le Patrimoine de Gouvernes) le 4 février 2020.

Une journée porte ouverte sera organisée le 4 avril prochain de 14h à 18h, dans le cadre des journées des métiers d'art (association du Patrimoine)

**Taxe habitation :** Distribution en séance de trois documents de la Direction Générale des impôts sur la réforme de la taxe d'habitation. M. Degremont, fait lecture et commente le calendrier de mise en place de la réforme pour les années de 2020 à 2023 inclus.

**Défibriateur :** M. Degremont informe que suite au décret d'application de la loi 2018-527 du 28 juin 2018 définissant le champ de l'obligation d'équipement des ERP (établissement recevant du public) nous devons nous équiper en défibrillateur au plus tard pour le 01/01/2021.

Cet équipement présente un caractère d'intérêt général évident pour la sécurité et la santé de nos concitoyens, en conséquence nous avons commandé sans attendre la date obligatoire, deux défibrillateurs.

L'un sera placé en extérieur sur la place de la mairie à proximité de la salle Lhuillier et le second dans l'enceinte de l'école primaire.

Ces équipements seront livrés et installés courant mars 2020.

**Travaux à venir :** Chemin de la tête noire et chemin du clos St Paires : Travaux d'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable, sous la maîtrise d'ouvrage du SMAEP et réalisés par la Sté Véolia.

Durée prévisible du chantier, du 03/02/2020 au 15/03/2020.

La rue sera bloquée en totalité durant la période.

L'information des riverains est prévue en début de semaine 4

**Rue Victor Hugo** Travaux d'installation de bordures des deux côtés de la route depuis l'entrée du village jusqu'au croisement de la rue du Haut Villiers.

Ces travaux débuteront le lundi 10 février pour une durée de 8 jours.

Circulation en alternance

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de GOUVERNES, maîtrise d'œuvre : Sté Jean LEFEVRE.

L'information des riverains est prévue en début de semaine 5

**Manifestations :** Monsieur Mosser présente les différentes manifestations culturelles passées et à venir

**Concert passé**

Le concert de Noël organisé par l'association du Patrimoine a été de très bonne qualité, a attiré moins de monde que les autres années. L'information a été relayée par Marne et Gondoire avec une erreur de lieu, ceci en est peut-être la cause !

**Concerts à venir**

**14 mars :** Conservatoire de Marne et Gondoire, pôle de Chanteloup dans l'église de Gouvernes

**17 mars :** Conservatoire de Marne et Gondoire, pôle de Lagny S/Marne, dans la salle Lhuillier à 19h

**28 mars :** Association Romantica dans l'église de Gouvernes

**01 avril :** Conservatoire de Marne et Gondoire, pôle de Chanteloup, dans l'église ;

**26 avril :** Association Le Patrimoine de Gouvernes, dans l'église

**20 juin :** Conservatoire de Marne et Gondoire, pôle de Chanteloup, dans l'église.

**Nettoyage de printemps :** samedi 4 avril



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL > DU 5 MARS 2020

**Présents :**

M. DEGREMONT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE, M. PONSARD, Adjoint, M. MOSSER, M. VAN HILLE, Conseillers Municipaux délégués, M. CONTANT, Mme FERON, Mme TORTRAT, M. PANIER Conseillers Municipaux

**Absents :** MME DESPLANCHES

**Pouvoirs :** M. TASSIN à M. DEGREMONT, MME BOURGEOIS à MME BOUZIANE, MME LECOQ à MME TORTRAT, MME LIENKE à M ; PONSARD

**Secrétaire de séance :** Mme FERON

Le 1er Adjoint déclare ouverte à 20 h 35 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Sophie FERON secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

**Procès-verbal de la séance du 23 Janvier 2020 :**

Adopté à l'unanimité.

### I.- DÉLIBÉRATIONS :

#### 1.- SDESM : adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services associés

Ce point est déjà passé en Conseil Municipal

Ceci va devenir une obligation à partir de 2021

Adhérer dès maintenant est plus intéressant pour 2 raisons : le SDESM va négocier, pas facture au titre de l'appel d'offre

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le programme et les modalités financières, **accepte** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande, autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie, **autorise** le représentant du SDESM à signer les marchés subséquents

#### 2.- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS D'EQUIPEMENT RURAL 2020 » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Une proposition de mobilier à été faite par l'architecte, une subvention FER peut être demandée car il s'agit d'une première acquisition

La demande de subvention, est faite en urgence et sera examiné le 6 avril.

Le matériel devrait être mis en place en temps et en heure.

M. Ponsard donne les montants mentionnés dans la délibération

M. Panier demande s'il est possible de demander 3 tableaux interactifs en plus

Pour cela des travaux préalables sont à faire, ainsi que des connexions, pas de fibre sur l'ancien bâtiment

Le Conseil municipal approuve à **l'unanimité** l'opération présentée pour un montant de 37979.66 € HT soit 45575.59 € TTC ainsi que son plan de financement, **décide** d'inscrire au budget de la commune, **s'engage** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier, **mandate** M. le Maire pour déposer les dossiers de subventions au titre du FER, **mandate** M. le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

#### 3.- DESIGNATION DE REPRESENTANT POUR LE CONSEIL D'ECOLE :

Pour le prochain Conseil d'école du 12 mars, les représentants de la mairie M. Tassin et M. Degremont ne pourront pas être présents, pour cela il faut nommer 2 représentants pour ce conseil d'école. Il est proposé Mme Feron Sophie et M. Ponsard Guy

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de désigner comme représentants de la mairie, Mme FERON et M. PONSARD pour le conseil d'école du 1 mars 2020.

## II.- INFORMATIONS DIVERSES :

**Travaux d'extension de l'école :** Les travaux de terrassement et la remise à niveau n'est pas idéal en ce moment à cause du temps. Tous les réseaux sont en état d'être branchés, électricité, gaz, eau et fibre. Tout le câblage est bon pour les tableaux interactifs. La coulée de la chappe sur le plancher chauffant est correcte, il y a un point à reprendre. 2 tours sont à creuser pour y mettre des pommiers. La Livraison est prévue les 2 premières semaines de Mai 2020. Les documents pour déconstruire le préfabriqué sont en cours, les enfants bénéficieront quand même d'un espace à l'extérieur.

**Nettoyage de printemps** Il aura lieu le 4 avril mais la ville de Guermantes ne pourra pas y participer. La ville de Gouvernes recevra cette manifestation.

**Marathon :** Il aura lieu le 14 juin, tous les 2 mois va avoir lieu une réunion de pilotage, la prochaine réunion aura lieu le 2 avril, un nouveau référent doit être désigné.

Le représentant de la commune ne doit pas être obligatoirement un élu, Madame Collet pourra donc rester la référence du Marathon.

**Trottoirs Rue Victor Hugo** L'eau coule beaucoup, nous sommes en attente d'une intervention, de la CAMG.

**Coronavirus :** A l'école de Gouvernes, l'enfant a été testé et il s'agit d'une grippe. Le distributeur de savon de l'école est HS il faut le remplacer.



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL > DU 23 MAI 2020

### Présents :

Mme TORTRAT, Maire  
M. MAINGON, Mme HILAIRE, M. PANIER, Mme DUBAND, Adjoint  
Mme LECOQ, Mme CHANLON, M. CABARRUS, Mme ROBILLARD-DIABATE,  
Mme NAIT-MERZEG, M. PUCCINELLI, M. COUSIN, M. GUIHARD, Conseillers Municipaux délégués  
M. TONI, Mme EBERT, Conseillers Municipaux

**Secrétaire de séance :** M. MAINGON

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 09 h 30, la séance du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. MAINGON secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

### I.- ELECTION DU MAIRE :

La séance d'élection du Maire est présidée par Mme HILAIRE, doyenne d'âge, qui donne lecture des articles du Code Général des collectivités territoriales. Le Conseil désigne deux assesseurs : Mme HILAIRE, M. GUIHARD.

Il est rappelé qu'après l'élection municipale du 15 mars 2020, le Conseil municipal a désormais un effectif complet, et peut procéder à l'élection du Maire et des Adjointes conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-7, L 2122-8. Le vote à bulletins secrets a donné le résultat suivant :

- ▶ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- ▶ nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- ▶ suffrages exprimés : 15
- ▶ majorité requise : 8

Mme TORTRAT Nathalie ayant obtenu la majorité absolue, est élue Maire, et est immédiatement installée dans ses fonctions.

### II.- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal adopte une délibération fixant à quatre le nombre des Adjointes, compte tenu de l'article L 2122-2 du code général de collectivités territoriales.

### III.- ELECTION DES ADJOINTS :

Il est procédé à un scrutin secret, selon les modalités du scrutin de liste définies à l'article L 2122-7-2 du CGCT.

Madame le Maire proclame les résultats :

- ▶ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- ▶ nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- ▶ suffrages exprimés : 15
- ▶ majorité requise : 8

La liste conduite par M. MAINGON a obtenu 15 voix

La liste conduite par M. MAINGON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjointes au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- ▶ 1er Adjoint : Bernard MAINGON
- ▶ 2ème Adjoint : Denise HILAIRE
- ▶ 3ème Adjoint : Thomas PANIER
- ▶ 4ème Adjoint : Valérie DUBAND

### IV.- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIES AU MAIRE :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil adopte à l'unanimité une

délibération donnant délégation au Maire pour les sujets précisés aux alinéas 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 14°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20°, 21°, 22°, 23°, 24°, 25°, 26°, 27°, 28° de l'article L 2122-22 du CGCT. Il est précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire cette délégation pourra être exercée par un Adjoint dans les conditions de l'article L 2122-17.

### V.- RENOUELEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal procède à l'unanimité à la désignation des membres auprès des commissions municipales conformément aux articles L 2121-21 et L 2121-22 du CGCT comme suit :

**Commission finances :** Mme Tortrat, Mme Duband, M. Puccinelli, M. Maingon, M. Panier, M. Guihard, Mme Lecoq

**Commission travaux :** Mme Tortrat, M. Panier, M. Maingon, Mme Chanlon, M. Puccinelli, M. Guihard, M. Cousin

**Commission vie scolaire et périscolaire :** Mme Tortrat, M. Puccinelli, Mme Hilaire, Mme Chanlon, Mme Nait Merzeg, M. Cousin

**Commission communication, évènementiel :** Mme Tortrat, Mme Nait Merzeg, M. Cabarrus, M. Puccinelli, Mme Hilaire, Mme Robillard-Diabate, M. Guihard

**Commission urbanisme (PLU) :** Mme Tortrat, M. Maingon, Mme Hilaire, M. Panier, M. Guihard, Mme Ebert

**Commission culture, patrimoine, vie associative, vie des quartiers :** Mme Tortrat, Mme Hilaire, M. Cabarrus, Mme Nait Merzeg, Mme Chanlon, Mme Robillard-Diabate, Mme Ebert

**Commission prévention des risques, santé, handicap et environnement :** Mme Tortrat, M. Cabarrus, M. Maingon, Mme Nait Merzeg, M. Cousin, Mme Robillard-Diabate

**Commission intergénérationnel et conseil municipal des jeunes :** Mme Tortrat, Mme Robillard-Diabate, Mme Hilaire, M. Panier, Mme Chanlon, Mme Nait Merzeg

**Commission d'appel d'offre (CAO) :** Mme Tortrat, M. Maingon, M. Panier, Mme Duband, M. Puccinelli, M. Guihard, Mme Lecoq

### VI.- ELECTION DES MEMBRES DU CCAS :

Mme le Maire rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS est composé en nombre égal de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire. **Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité :** Mme TORTRAT, Mme HILAIRE, M. CABARRUS, Mme NAIT MERZEG, Mme ROBILLARD-DIABATE, Mme EBERT comme membres du CCAS au titre du Conseil Municipal.

### VII.- ELECTION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ECOLES :

**Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité,** Mme Tortrat en tant que Présidente, Mme Hilaire, Mme Chanlon, M. Puccinelli, M. Cousin en tant que conseillers membres de la Caisse des écoles.

**VIII.- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE :**

M. le Maire rappelle que, dans chaque école maternelle et primaire est instauré un Conseil d'école, qui a plusieurs missions comme le vote du règlement intérieur, donner son avis sur le fonctionnement de l'école (article D411-1 du code de l'éducation).

Le Conseil Municipal décide de désigner à l'unanimité, M. Puccinelli et Mme Nait Merzeg en tant que représentants au sein du Conseil d'école.

**IX.- INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS DELEGUES :**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, le montant d'indemnités de fonction pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, d'Adjoint et de Conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

**X.- DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM) :**

Il nous est demandé de désigner deux délégués titulaires au Comité de Territoire du SDESM.

Sur proposition de Mme. le Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

- M. MAINGON, M. PANIER comme délégués titulaires,

**XI.- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SICPRH :**

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Nait Merzeg en tant que délégué titulaire et M. Cabarrus en tant que délégué suppléant auprès du SI-CPRH.

**XII.- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIAM :**

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Maingon en tant que délégué suppléant auprès du SIAM.

**XIII.- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIT :**

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Tortrat en tant que délégué titulaire, M. Puccinelli en tant que délégué suppléant auprès du SIT.

**XIV.- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT :**

Le Conseil Municipal procède à l'unanimité à l'élection de M. Maingon en tant que représentant de la commune de Gouvernes au sein de la CLECT.

**XV.- ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :**

Madame le Maire procède à la lecture des principaux articles de la charte de l'élu local,

Le Conseil Municipal à l'unanimité signe la charte de l'élu local

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Règlement intérieur :** le règlement intérieur du Conseil Municipal est devenu obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants, il sera donc voté lors du prochain Conseil Municipal

**Réouverture de l'école :** en collaboration avec l'équipe enseignante, un sondage a été fait auprès des familles afin de savoir combien d'enfants seraient présents à la réouverture le 2 juin. Il a été recensé une 40aine d'enfants. 3 enfants en petite section ne seront pas accueillis car les parents ne font pas partis des parents prioritaires. Les agents périscolaires sont au nombre de 7, seul 5 pourront venir, leur amplitude horaire va changer avec un petit delta d'heures complémentaires/supplémentaires à ajouter au budget.

Un agent technique sera également réquisitionné. Il n'y aura pas de cantine mais un repas froid individuel, le choix du prestataire cantine est en cours.

Le protocole sera mis en place, sorties échelonnées, marquage au sol La garderie du matin, il y a un seul enfant inscrit. Pour la garderie du soir, 4 enfants sont inscrits. La garderie se terminera à 18h00 au lieu de 19h30.

**Informatique :** Messieurs Puccinelli et Panier ont un rdv avec Microsoft pour une mise en place de licences pour un partage de documents, d'écran afin de faciliter la communication entre les élus et également avec les agents administratifs

**Rue Saint Germain :** la rue sera bloquée à partir de lundi 25 mai matin pour des travaux Veolia, d'extension de l'école au 4 bis rue saint germain, pour des branchements d'eau

**Chantier de l'école :** le chantier a repris, il y aura un surplus de 20 000 euros pour la mise en place du protocole sanitaire. La rentrée se fera bien dans les nouveaux locaux. La question se pose sur la destruction du préfabriqué en vue des conditions sanitaires à venir. 2 pommiers ont été plantés

ETAT CIVIL

**NAISSANCES :**

DUBOIS Johan	07 janvier 2020
SAUSSARD FERGA Lonj	18 mars 2020
BRUNET Alexander	08 avril 2020
SIJILMASSI-IDRISSI DAOUDI Yanis	11 juin 2020
FOULBŒUF Milony	14 juin 2020
LEVÊQUE Louna	25 juin 2020
LEVÊQUE Ina	25 juin 2020
LABBE Justine	29 juin 2020
PERROT Charlie	02 juillet 2020
SENG Evan	03 septembre 2020
ZOUAOUI Naïm	06 septembre 2020

**MARIAGE :**

CERDAN Jean-Luc et LAMBERT Anne	28 décembre 2019
---------------------------------	------------------

**DECES :**

DUNAND François	28 février 2020
TROHEL Lydie	28 avril 2020
HILAIRE Fernand	7 août 2020



## COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL > DU 17 JUIN 2020

### Présents :

Mme TORTRAT, Maire  
M. MAINGON, Mme HILAIRE, M. PANIER, Mme DUBAND, Adjoint  
Mme CHANLON, M. CABARRUS, Mme ROBILLARD-DIABATE,  
Mme NAIT-MERZEG, M. PUCCINELLI, M. COUSIN, M. GUIHARD, Conseillers Municipaux délégués  
M. TONI, Mme EBERT, Conseillers Municipaux

**Pouvoirs :** Mme LECOQ à Mme DUBAND

**Secrétaire de séance :** Mme HILAIRE

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20 h 40, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme HILAIRE secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

### I.- COMPTE DE GESTION :

Mme Duband rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier et qu'il convient de l'approuver avant de voter le compte administratif. Ce compte de gestion présente un résultat de l'exercice 2019 excédentaire de 171 198,58 € en fonctionnement et de 385 541,39 € en investissement. Le résultat de clôture est de 444 065,49 € en fonctionnement et de 399 020,38 € en investissement.

Le Conseil approuve le compte de gestion du Trésor public à l'unanimité.

### II.- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Mme Duband rappelle que les principaux points ont été présentés et discutés en Commission municipale des Finances qui a eu lieu le 2 juin 2020.

Le compte administratif présente pour l'exercice 2019 : en fonctionnement une recette de 955 544,75 € et une dépense de 784 346,17 €. En investissement une recette de 656 872,87 € et une dépense de 1 042 414,26 €.

Le Maire se retire de la salle pour le vote du compte administratif. M. Maingon préside la séance.

Le Conseil approuve le compte administratif 2019 à l'unanimité

### III.- AFFECTATION DE RESULTAT 2019 :

Mme Duband expose l'obligation légale de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement de l'investissement provient du résultat de clôture 2019 (399 020,38 €) et du solde des restes à réaliser (-655 249,78 €) soit un déficit de 110 728,24 €. Par conséquent le résultat de fonctionnement de 444 065,49 € doit être réparti ainsi : 1 322 763,29 € à affecter en investissement au compte 1068, et 667 513,51 € à affecter en fonctionnement.

Le Conseil approuve cette affectation du résultat à l'unanimité.

### IV.- BUDGET PRINCIPAL 2020 ET TAUX COMMUNAUX 2020 :

Suite à la transmission préalable au Conseil du projet de budget, qui correspond aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du 2 juin 2020, Mme Duband expose les caractéristiques de ce budget.

Le budget 2020 s'équilibre à 1 125 061,09 € en section de fonctionnement, et à 1 660 763,29 € en section d'investissement.

Il est prévu par prudence un article de dépenses imprévues d'investissement permettant de répondre à d'éventuels besoins urgents, compte tenu que nous ne pratiquons pas d'amortissement.

Le Conseil adopte, à l'unanimité le budget principal pour 2020 tel que décrit ci-dessus,

-la fixation des taux communaux des impôts directs pour 2020 à l'identique de 2019, soit :

14,63 pour la taxe d'habitation ;  
28,31 pour la taxe foncière bâtie ;  
82,03 pour la taxe foncière non bâtie.

### V.- ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Mme le Maire explique que le règlement intérieur pour les communes de moins de 3500 habitants est devenu obligatoire au 15 mars 2020. Celui-ci servira à donner un cadre et des règles de fonctionnement. Mme Tortrat déroule le sommaire du règlement intérieur.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal

### VI.- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE/GARDERIE :

Mme Nait Merzeg liste les articles du règlement intérieur qui doivent être modifiés.

Le conseil municipal modifie avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Ebert, M.Toni) le règlement intérieur de la cantine, garderie.

### VII.- CONVENTION POUR LA LIVRAISON DES REPAS A LA CANTINE DE GOUVERNES

Mme Nait Merzeg explique que le prestataire de repas ne pouvait pas nous livrer pour moins de 25 repas ce qui était le cas pendant cette période compliquée, il a donc été décidé de faire appel à la cuisine centrale de lagny sur marne. Le conseil municipal, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention.

### VIII.- ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CCID :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la liste des contribuables et dit que cette liste sera transmise à M. le Directeur des Finances Publiques afin que celui-ci désigne une nouvelle liste de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

### IX.- ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DE LA LISTE DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE :

Le Conseil Municipal approuve avec 10 voix pour, 2 abstentions (M.Pucinelli, Mme Nait-Merzeg), 3 voix contre (M. Panier, Mme Ebert, M. Guihard), la liste des contribuables et dit que cette liste sera transmise à M. le Directeur des Finances Publiques afin que celui-ci désigne une nouvelle liste de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

### INFORMATIONS DIVERSES :

**SIETREM :** pour les représentants du SIETREM il est proposé Mme LECOQ et Mme TORTRAT

**Restaurant « le Gouverniaud » :** Le restaurant dispose d'une autorisation d'ouverture de terrasse jusqu'au 22 juin, M. Ozturk demande une prolongation pour l'ouverture de sa terrasse. Une plainte de voisinage a été reçue en mairie pour nuisance sonore. Il est décidé d'ouvrir la terrasse tous les midis et le vendredi soir jusqu'à fin septembre. Il faudra prévoir une délibération pour la redevance d'occupation du domaine public

**Rue la Fontaine :** la mairie a reçu un courrier concernant la vitesse des véhicules dans la Rue la Fontaine, une solution sera étudiée pour faire ralentir les voitures.

LES DERNIERES INFOS DE VOTRE COMMUNE  
RETROUVEZ NOUS SUR : FACEBOOK, INSTAGRAM ET TWITTER



@Gouvernes



@mairieGouvernes



gouvernes\_mairie



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

## Présents :

Mme TORTRAT, Maire  
M. MAINGON, Mme HILAIRE, M. PANIER, Mme DUBAND, Adjoints  
Mme LECOQ, Mme CHANLON, M. CABARRUS, Mme ROBILLARD-DIABATE,  
M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Conseillers Municipaux délégués

Absents : M. TONI, Mme EBERT, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : Mme NAIT-MERZEG à M. Cabarrus, M. COUSIN à Mme TORTRAT

Secrétaire de séance : M. PANIER

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20 h 35, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. PANIER secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

## I.- CAMG : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DE MATERIEL DE VIDEOPROTECTION URBAINE, ET GROUPEMENT DE COMMANDES DIVERS :

La CAMG est désignée comme coordonnateur des groupements de commandes listés ci-dessus, et aura la charge de mener la procédure de passation du marché ainsi que sa notification.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer aux groupements de commandes pour la mise en place et maintenance de matériel de vidéoprotection urbaine et groupement de commandes divers en fonction des besoins de la collectivité.

## II.- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire

Le Conseil fixe avec 12 voix pour, 1 abstention (M. Panier) les tarifs pour l'occupation du domaine public ci-dessous :

	NATURE DE LA DEMANDE	TARIFS	EXONÉRATION
TRAVAUX	ECHAFAUDAGE VOLANT ET SUR PIED	1€/ML/JOUR	DE 24H
	GRUE	40€/JOUR	DE 24H
	NACELLE	20€/JOUR	DE 24H
	DÉPÔT DE BENNES	20€/JOUR	DE 24H
	DÉPÔT DE MATÉRIAUX	10€/ML/JOUR	DE 24H
	BARAQUE DE CHANTIER	10€/JOUR	DE 24H
	NEUTRALISATION PLACE DE STATIONNEMENT POUR LIVRAISON, DÉMÉNAGEMENT	10€/JOUR	DE 24H
	NETTOYAGE VOIERIE, ENLÈVEMENT DE DÉCHETS, GRAVATS, ENCOMBRANTS EXÉCUTÉS PAR LA COMMUNE	300€M <sup>2</sup>	DE 24H
	EMPRISE DE CHANTIER OU ENGIS SUR LA VOIE PUBLIQUE (PAR VOIE OCCUPÉE)	2€/ML/JOUR	DE 24H
	NEUTRALISATION DE PLACE DE STATIONNEMENT POUR ENTRÉE, SORTIE DE CHANTIER OU LIVRAISON DE CHANTIER	20€/ML/JOUR	DE 48H
COMMERCE	ETALAGES, COMMERCE AMBULANTS	10€/JOUR	-
	CAMION VENTE	10€/JOUR	-
	TERRASSE CAFÉ, RESTAURANT	10/M <sup>2</sup> /MOIS	-
	BUREAUX DE VENTE	100€/MOIS	-
CULTURE	TOURNAGE DE FILMS	100€/JOUR 300€/JOUR SI FERMETURE DE LA VOIE PUBLIQUE	-
	CIRQUES, MANÈGES ATTRACTIONS TEMPORAIRES	20€/10M <sup>2</sup> /JOUR	SI LE SPECTACLE EST GRATUIT
DIVERS	RACCORDEMENT À UNE BORNE ÉLECTRIQUE MUNICIPALE	5€/JOUR	-

TOUTE OCCUPATION NON AUTORISÉE FERA L'OBJET D'UNE TAXATION D'OFFICE DE 200€/JOUR

## V.- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Suite à l'envoi d'un courrier de la sous-préfecture, le règlement intérieur doit être complété, en effet « en vertu de l'article L2121-12 du CGCT, le règlement intérieur détermine les conditions de consultation à la mairie, par tout conseiller, sur sa demande, de tout projet de contrat de service public ».

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications du règlement intérieur du conseil municipal.

## VI.- MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES DU SDESM :

Lors du conseil municipal précédent, il a été désigné 2 délégués titulaires, or, selon les statuts du SDESM les communes doivent être représentées par 2 titulaires et un suppléant.

Le conseil municipal ayant déjà désigné précédemment les délégués titulaires (pour mémoire M. Maingon et M. Panier), désigne Mme Tortrat, comme délégué suppléant.

## INFORMATIONS DIVERSES :

Plan Local de l'Urbanisme interurbain : le transfert de la compétence du PLU à la CAMG sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Subventions aux associations : les subventions votées, vont être versées aux associations.

Prochain Bulletin le Gouvernauud : il faudrait rappeler les horaires des encombrants et ordures ménagères avec les noms des rues concernées.

Ecole : l'extension du chauffage fonctionne

Il reste encore le problème du grillage et des portes supplémentaires à régler

## III.- CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DE LA RUE DES PIERRES :

En allant en direction de Saint Thibault sur le côté droit, côté Gouvernes, le nom de la rue est « Rue des Pierres ». En face, côté Saint -Thibault-Des-Vignes, la rue est la rue de Gouvernes.

Afin de faciliter le repérage pour les services de secours, la poste, les livraisons, ... et pour éviter toute confusion les numéros 28, 28bis et 30 de la Rue des Pierres seront désormais Rue de Gouvernes.

Le Conseil approuve à l'unanimité le changement de nom d'une partie de la Rue des Pierres, en Rue de Gouvernes.

## IV.- DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS :

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.[Saut de retour à la ligne]La collectivité doit désigner un représentant des agents et un représentant des élus.

Le Conseil nomme à l'unanimité, M. Cabarrus, représentant des élus auprès du CNAS, et Mme Kerbache, représentante du personnel auprès du CNAS.

Problème apparemment récurrent, jamais signalé en mairie, sur la partie ancienne de l'école, classe de maternelle : de l'eau s'infiltrait au niveau des velux, provoquant des courts-circuits.

EDF et Manuelec sont intervenus, le matériel défectueux a été changé. La société Granier va dresser un bilan et chiffrer l'étanchéité autour des velux.

Convention centre aéré avec Saint-Thibault-Des Vignes : il faudrait refaire un point sur la convention car celle-ci n'est pas claire pour tous les parents concernant l'application des tarifs.

Conseil extraordinaire : il a été demandé par Mme le Maire un conseil extraordinaire pour faire le point sur la sécurité aux abords de l'école.



## COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

### Présents :

Mme TORTRAT, Maire  
M. MAINGON, M. PANIER, Mme DUBAND, Adjoints  
M. CABARRUS, M. PUCCINELLI, Mme NAIT MERZEG, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE, M. COUSIN, M. TONI, Conseillers Municipaux délégués

**Absents :** Mme LECOQ, Conseillère Municipale

**Pouvoirs :** Mme CHANLON à M. PUCCINELLI, Mme HILAIRE à M. MAINGON, Mme EBERT à M. TONI

**Secrétaire de séance :** Mme DUBAND

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 19 h 00, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme DUBAND secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

### I.- DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 :

Madame le Maire explique la nécessité de pouvoir régler les factures à la maîtrise d'ouvrage pour le projet de la salle des catéchismes, il est donc nécessaire de virer 20 000 € à l'investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération modificative du budget 2020.

### II.- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS D'EQUIPEMENT RURAL 2021 » PETITE SALLE DES CATECHISMES :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de restauration de la petite salle des catéchismes accolée à l'église Saint Germain de Gouvernes, salle inscrite monument historique.

Madame la Maire indique qu'il peut être sollicité une subvention de 50 000€ auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du « Fonds d'Equipement Rural 2021 »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention FER

### III.- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.R.A.C : PETITE SALLE DES CATECHISMES :

Madame la Maire indique qu'il peut être sollicité une subvention de 49 816,80€ dans le cadre du patrimoine immobilier protégé, cette subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat au fond indicatif et partenarial pour les petites communes

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention D.R.A.C

### IV.- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REGION : PETITE SALLE DES CATECHISMES :

Madame la Maire indique qu'il peut être sollicité une subvention de 55 821€ auprès de la Région Ile de France

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention RIF

### V.- AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE VOTE DU BUDGET 2021 :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité d'assurer l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement, durant la période courant du 1er janvier de l'exercice jusqu'au vote du budget,

Cette possibilité est limitée en montant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'engagement du montant du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour la période du 1er janvier 2021 jusqu'au vote du budget.

### VI.- MISE EN PLACE DES TARIFS DU JARDIN DES SOUVENIRS :

Suite à l'acquisition d'un jardin des souvenirs dans la commune de Gouvernes, il doit être mis en place des tarifs pour la dispersion des cendres. La dispersion des cendres est soumise à autorisation du maire de la commune. Pour des raisons d'homogénéité, des plaques d'identification du défunt sont à disposition à la mairie et seront à la charge de la famille.

Le Conseil Municipal décide avec 9 voix pour, 1 contre (M. Panier) et 4 abstentions (Mme Tortrat, Mme Robillard-Diabate, M. Toni, Mme Ebert) la gratuité de la dispersion des cendres sur le jardin des souvenirs dans le cimetière de Gouvernes.

### VII.- LISSAGE DES CHARGES DU LOGEMENT DE FONCTION :

Il a été décidé de lisser les charges de gaz et d'électricité de l'agent situé dans le logement de fonction jusqu'en décembre 2021 pour un montant mensuel de 150 €/mois, retenues sur salaire.

A charge à l'agent de faire mettre ses compteurs à son nom d'ici décembre 2021.

Le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Nait Merzeg, M. Panier) le lissage des charges concernant les charges de gaz et électricité du logement de fonction.

### VIII.- OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE :

Madame le Maire explique l'intérêt de la commune de conserver sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal s'oppose avec 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Hilaire, M. Maingon, M. Panier) au transfert automatique de plein droit de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

### IX.- DESIGNATION DES REPRESENTANTS SPLA :

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme TORTRAT afin de représenter la commune de Gouvernes au sein de l'assemblée générale et spéciale de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.

### X- MODIFICATION HORAIRE DU POSTE D'AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION :

Vu la nécessité d'augmenter le nombre d'heures du poste pour effectuer des heures de ménage dans la nouvelle école

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de 18h à 26h hebdomadaire le poste d'agent polyvalent de restauration.

### XI.- MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°02/2020 DE CREATION DE POSTE NON PERMANENT :

Au vu des besoins au sein du service périscolaire il est nécessaire de modifier le nombre d'heures du poste non permanent et de le passer de 21h à 22h.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de 21h à 22h hebdomadaire pour le poste non permanent

### INFORMATIONS DIVERSES :

**Mise en place d'une zone bleue sur le parking de la mairie :** Il y a de plus en plus de voitures et de camionnettes « ventouses » qui stationnement sur la place. La municipalité envisage de passer la place en zone bleue après quelques aménagements. D'ici là, madame le maire prendra un arrêté pour interdire le stationnement des véhicules utilitaires sauf livraison.

**Mise en place d'une zone de rencontre dans la Rue Pasteur :** Il s'agit d'un espace partagé par les piétons, les vélos et les voitures sachant que les piétons restent prioritaires. La vitesse des véhicules serait limitée à 20 km/h, les vélos pourraient circuler dans les 2 sens. Dossier à étudier.

### Mise à jour du règlement du cimetière :

Le règlement date du 2 mai 1985, celui-ci sera remis à jour.

**Site internet :** La mairie s'est dotée d'un nouveau site internet plus intuitif et adapté pour donner des informations aux administrés. Il sera mis en service avant la fin de l'année, Cout 1200 euros. Une formation sera prévue pour gérer ce site internet.

**Changement de velux :** Le changement de 4 velux vétustes et inétanches dans la salle de classe de Mme la Directrice va être fait d'ici la fin de l'année

**Sivom :** Compte tenu des normes d'hygiène exigées par le protocole sanitaire du Covid, qui oblige à ne pas mélanger les enfants de différentes écoles, le centre de loisirs du SIVOM ne peut plus accueillir les enfants de Gouvernes.

La mairie a fait un recensement des enfants qui avaient besoin d'un système de garde. Les élus en charge du périscolaire ont eu rendez-vous à Saint-Thibault-Des-Vignes avec Mme Bordai, directrice jeunesse.

Un mode de garde va être étudié sur Gouvernes avec un tarif journalier. Il sera également recherché avec les communes alentours la possibilité d'accueillir les 5 enfants.

**Adresses mails pour les élus et la commune :** Les adresses @gouvernes.fr ont été créées. L'adresse de la mairie devient contact@gouvernes.fr

## Les horaires d'accueil en mairie évoluent

Pour mieux vous accueillir les horaires d'ouverture de la mairie aux habitants évoluent.

D'autre part, les élus assurent une permanence tous les samedis de 11:00 à 12:00 pour recueillir vos demandes ou vous aider dans vos démarches.

LUNDI, MARDI,  
JEUDI ET VENDREDI :  
9<sup>H</sup>00-12<sup>H</sup>00 | 13<sup>H</sup>30-18<sup>H</sup>15

SAMEDI : 9<sup>H</sup>00 À 12<sup>H</sup>00  
MERCREDI ET DIMANCHE : FERMÉ



f @Gouvernes

t @mairieGouvernes

ig gouvernes\_mairie



sietrem

## Calendrier de collecte du verre 2021

### GOUVERNES

LA COLLECTE DU VERRE INTERVIENDRA TOUS LES JEUDIS DES SEMAINES PAIRES.

Exemple : en mars 2021, la collecte aura lieu les jeudis 11 et 25 mars (semaines 10 et 12).

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL										
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
1	4	5	6	7	8	9	10	5	1	2	3	4	5	6	7	9	1	2	3	4	5	6	7	13							
2	11	12	13	14	15	16	17	6	8	9	10	11	12	13	14	10	8	9	10	11	12	13	14	14	5	6	7	8	9	10	11
3	18	19	20	21	22	23	24	7	15	16	17	18	19	20	21	11	15	16	17	18	19	20	21	15	12	13	14	15	16	17	18
4	25	26	27	28	29	30	31	8	22	23	24	25	26	27	28	12	22	23	24	25	26	27	28	16	19	20	21	22	23	24	25
																13	29	30	31					17	26	27	28	29	30		

  

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT										
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
18	3	4	5	6	7	8	9	22								26								31	2	3	4	5	6	7	8
19	10	11	12	13	14	15	16	23	7	8	9	10	11	12	13	27	5	6	7	8	9	10	11	32	9	10	11	12	13	14	15
20	17	18	19	20	21	22	23	24	14	15	16	17	18	19	20	28	12	13	14	15	16	17	18	33	16	17	18	19	20	21	22
21	24	25	26	27	28	29	30	25	21	22	23	24	25	26	27	29	19	20	21	22	23	24	25	34	23	24	25	26	27	28	29
22	31							26	28	29	30					30	26	27	28	29	30	31		35	30	31					

  

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE											
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	
35				1	2	3	4	5	40	4	5	6	7	8	9	10	44	1	2	3	4	5	6	7	48							
36	6	7	8	9	10	11	12	41	11	12	13	14	15	16	17	45	8	9	10	11	12	13	14	49	6	7	8	9	10	11	12	
37	13	14	15	16	17	18	19	42	18	19	20	21	22	23	24	46	15	16	17	18	19	20	21	50	13	14	15	16	17	18	19	
38	20	21	22	23	24	25	26	43	25	26	27	28	29	30	31	47	22	23	24	25	26	27	28	51	20	21	22	23	24	25	26	
39	27	28	29	30												48	29	30						52	27	28	29	30	31			

www.sietrem.fr 0 800 770 061 Service 6 appels gratuits info@sietrem.fr

Journal de collecte du verre

## Bien vivre ensemble

LE VILLAGE A BESOIN, POUR RESTER AGRÉABLE À VIVRE, QUE CHACUN Y CONTRIBUE ET FASSE CE QUI LUI INCOMBE.



- Arracher les mauvaises herbes le long de sa clôture ou de sa maison.
- Tailler les haies qui débordent et forcent les piétons à descendre du trottoir.
- Ne pas laisser les poubelles dehors après le passage des éboueurs.
- Ramasser les feuilles sur le trottoir provenant des arbres de son jardin.
- Balayer la neige sur son trottoir.
- Ramasser les déjections de son animal sur la voie publique.
- Éviter de garer sa voiture sur un emplacement qui va forcer un piéton ou des parents avec une poussette à descendre sur la chaussée.

## ► Stationnement



Face à la difficulté de stationner pour les riverains en centre-bourg, nous avons été contraints de prendre un arrêté précisant notamment que l'arrêt et le stationnement des véhicules utilitaires sont interdits, sauf pour des opérations de chargement ou de déchargement de marchandises et/ou produits (alimentaire, d'équipement, ...) sur les voies ou sections de voies suivantes :

- Place de la Mairie
- Rue Saint-Germain
- Rue Pasteur côté Gouvernes
- Rue La Fontaine
- Rue Victor Hugo
- Rue des Pierres côté Gouvernes
- Rue de Gouvernes côté Gouvernes

## ► Urbanisme



Face à la recrudescence de projets non déclarés, nous rappelons qu'il est nécessaire de procéder à une déclaration préalable pour tout projet de construction, de modification de façade, de clôtures ou de bâtiment. Nous sommes disponibles en mairie pour vous conseiller dans les démarches à suivre.

## ► Raccordement à la fibre



Si vous rencontrez des difficultés avec votre opérateur pour rendre votre domicile éligible à la fibre optique, n'hésitez pas à nous informer en mairie.

## ► Santé Securite

Reconfinement, plan vigipirate autant de directives qui nous obligent à intensifier notre vigilance quotidienne auprès de nos proches, et plus particulièrement la solidarité envers les personnes isolées.

**N'hésitez pas à utiliser le 0800 130 00 si vous avez besoin de renseignements ou d'aide, ou bien le secrétariat de la mairie : 01 64 30 12 09.**

Réactivons le bien vivre entre voisins.  
Prenez soin de vous en cette nouvelle année.



## ► Travaux

Des travaux de remplacement du réseau d'eau potable seront réalisés à partir du 15 février 2021 pour une durée de 2,5 mois sur une portion de 400m sur l'avenue des Deux Châteaux côté Guermantes, de la Mairie de Guermantes à la fourche de Conches.

La circulation sera à sens unique et impossible dans le sens Guermantes vers Conches.

Pour les gouvernauds riverains de l'avenue des Deux Châteaux, cela impliquera un ramassage des ordures avant 7h aux jours habituels.

D'autre part, les bus passeront à Guermantes par les rues André Thierry et Chevet avec un déplacement des arrêts au 10 (Thierry) et au 52-54 (Chevet).

## LES GESTES BARRIERES POUR LA SECURITE DE TOUS



## ► Interruption hivernale pour les interventions sur les nids de frelons

À l'approche de l'hiver, la destruction des nids de frelons asiatiques n'est plus utile : à partir de la mi-novembre, les fondatrices, les futures reines, ont quitté le nid pour passer l'hiver dans un endroit à l'abri du froid (trou, fissures...). Le reste de la colonie est donc abandonné, le manque de nourriture et le froid viennent à bout des frelons.



La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire renouvellera ce service à compter de mars 2021.

## ► Restaurant Le Gouverniaud

Le restaurant « Le Gouverniaud », son chef Ali, ainsi que toute son équipe seront heureux de vous accueillir dans leur décor sympathique et chaleureux et de vous inviter à déguster des spécialités, un mélange de saveurs gastronomiques exotiques franco méditerranéennes au menu de la nouvelle carte automne-hiver 2020 2021 merci



## ► Studio Photos S2Griff

Après de nombreuses années sur le Val d'Europe le Studio Photos S2Griff s'est installé à Gouvernes depuis 2 ans au 36 rue Pasteur.

Un oeil atypique, cette photographe, qui pratique son métier depuis plus de 15 ans, sait mettre ses clients à l'aise en prenant toujours du temps pour découvrir leur personnalité

Avant tout spécialisée dans le noir et blanc, elle pratique la couleur avec sa propre vision des nuances et propose à sa clientèle un grand nombre de forfaits photos accessibles au plus grand nombre, pour parfaire l'ouverture des studios photos à tous, elle propose également des minis shootings sur des thèmes imposés tout au long de l'année et propose également des bons cadeaux pour faire plaisir avec un cadeau qui dure dans le temps.

Aussi à l'aise en studio qu'en extérieur, Séverine, la photographe de S2Griff propose ses services aux particuliers comme aux entreprises, et expose régulièrement un peu partout sur Marne la Vallée avec des photos imprimées sur des supports qui changent suivant son humeur, du plexi à l'aluminium en passant par des bâches... Les matières qu'elle utilise sont aussi décalées que sa vision du monde

N'hésitez pas à entrer dans son univers sur son site internet [www.s2griff.fr](http://www.s2griff.fr) ou à la suivre sur les réseaux sociaux



## ► Boulangerie Le P'tit Gouvernes

Après quelques semaines de travaux d'aménagement et de rénovation, votre boulangerie a réouvert ses portes le 31 août 2020.

Monsieur GOURDIN Yannick, avec plus de 20 ans d'expérience dans la boulangerie-pâtisserie, succède à M. THIBAUT et MME QUEYROI qui ont passé presque 11 années au sein de cette boulangerie.

La boulangerie, qui a été rebaptisée « Le P'tit Gouvernes » n'est d'ailleurs pas inconnue pour M. GOURDIN qui a commencé sa carrière comme pâtissier à Gouvernes.

En plus des produits incontournables, votre nouvel Artisan boulanger-pâtissier souhaite vous proposer de nouvelles gammes de pains, de pâtisseries mais également un rayon traiteur avec des produits salés.

**Ouverture du lundi au Samedi (fermé le mercredi) de 7h00 à 13h30 et de 15h30 à 19h30, le dimanche de 7h00 à 13h30.**

**Vous souhaitez que votre activité apparaisse sur cette rubrique ?**

CONTACTEZ LA MAIRIE POUR LE PROCHAIN NUMÉRO DU GOUVERNIAUD

## LISTE MINORITAIRE « OSER & ENTREPRENDRE »

Nous souhaitons remercier les Gouverniauds qui ont fait confiance à l'équipe de la liste « Oser & Entreprendre » en nous accordant leurs suffrages lors de l'élection du 15 mars 2020.

166 bulletins de vote soit 30,46 % des suffrages : nous sommes donc deux élus à vous représenter au conseil municipal.

Lors du premier conseil municipal, l'équipe majoritaire nous a proposé de siéger dans les commissions et les échanges ont été cordiaux. Nous serons présents dans les commissions suivantes : urbanisme, culture et vie associative et CCAS.

Nous nous efforcerons d'être consensuels et de réaliser une opposition constructive tout au long de notre mandat. Cela signifie que nous voterons pour les propositions dont nous partageons la logique. Nous serons également vigilants en nous abstenant ou en votant contre si nécessaire.

Malgré le contexte sanitaire, nous vous souhaitons une excellente année 2021.

**Nous restons mobilisés et à votre disposition pour tout contact : [liste.oete@gmail.com](mailto:liste.oete@gmail.com)**

Vincent TONI et Sylvie EBERT

## LISTE MAJORITAIRE « GOUVERNES ET VOUS »

L'année 2020 était également une année électorale pour les communes françaises. Nous tenons à remercier toutes les gouverniaudes et tous les gouverniauds qui ont participé à ce vote malgré les conditions sanitaires.

Bien qu'ayant été élus le 15 mars, ce n'est qu'à partir du 23 mai 2020 que nous avons pu prendre la pleine possession de nos fonctions. Pendant ce laps de temps, nous avons tout de même eu à gérer la crise COVID avec notamment la réouverture de l'école dans le cadre d'un protocole sanitaire très strict.

Notre équipe s'est très rapidement partagé le travail par le biais de commissions spécifiques.

Nathalie TORTRAT : *maire*  
Bernard MAINGON : *adjoint à l'urbanisme*  
Denise HILAIRE : *adjointe à la culture, au patrimoine et à la vie associative*  
Thomas PANIER : *adjoint aux travaux*  
Valérie DUBAND : *adjointe aux finances*  
Cécile CABARRUS : *délégué à la prévention des risques sanitaires et à la santé*  
Gabrielle CHANLON : *déléguée aux ressources humaines.*  
Ludovic PUCCINELLI : *délégué vie scolaire et périscolaire.*  
Elodie NAÏT MERZEG : *déléguée communication et au handicap*  
Arnaud GUIHARD : *délégué aux équipements communaux*  
Martine ROBILLARD-DIABATE : *déléguée à l'intergénérationnel et conseil municipal des jeunes*  
Cyril COUSIN : *délégué à la sécurité*  
Marc ILLY : *délégué à l'environnement*

Daniel LECOQ qui a démissionné laisse son mandat à Marc ILLY. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son engagement au sein de notre équipe et au service de la commune et lui souhaitons une bonne continuation dans son nouvel environnement.

Nous travaillons actuellement au plan de prévention des risques de la commune qui nécessitera votre collaboration, dans le cadre du Plan Local de Sauvegarde qui notamment concerne les populations à risques (plan canicules, épidémies, plan grand froid).

L'équipe Gouvernes et Vous

► La rentrée des classes s'est déroulée sereinement ce mardi 1er septembre avec la visite du député de notre circonscription Monsieur Kokouendo. Certains enfants qui ne s'étaient pas revus depuis le mois de mars semblaient contents de se retrouver et n'ont manifestement pas été troublés par le fait d'avoir des enseignantes masquées ! Ils découvraient également une très grande cour avec l'enlèvement durant les congés d'été du préfabriqué.

Après le petit discours de bienvenue de la directrice et l'appel, les CP, CE1 et CM2 étaient ravis d'intégrer leurs classes dans le nouveau bâtiment.

Les enfants de Petite Section ont été accueillis en chanson par leurs camarades soit le mardi soit le jeudi à 10h30 en compagnie de leurs parents.

Le protocole sanitaire ayant été renforcé fin octobre, l'équipe enseignante a activé une organisation interne pour respecter les gestes barrières et éviter les brassages entre les classes.

N.Morales



## ► Don d'ordinateurs

Mme Geneviève Sert, vice-présidente du département est venue livrer à l'école de Gouvernes, 12 ordinateurs reconditionnés, en la présence de Mesdames, Morales directrice de l'école, Hilaire adjointe au maire et Tortrat maire de Gouvernes. Un grand merci à nos conseillers départementaux pour cette dotation qui permet à notre école de se moderniser encore et à nos écoliers de se familiariser avec l'informatique en classe.

## ► Rentrée 2021-2022

Sont concernés, les enfants nés entre le 1 janvier et le 31 décembre 2018. Les parents doivent se présenter en mairie avec leur livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'admission devient définitive lors d'un rendez vous avec Madame Morales, directrice de l'école.



## ► Le tri arrive à l'école !

Les élèves de CP-CE1 ont constaté que le tri n'avait pas lieu dans leur école et ont demandé à Madame le Maire, par courrier, s'ils pouvaient obtenir des poubelles jaunes afin de trier le papier.

Cette demande a été acceptée. Les élèves de l'école doivent désormais vider leur corbeille de classe dans le bon container.

Le projet sera poursuivi autour de la notion de recyclage ainsi que des différentes solutions qu'ils peuvent adopter pour réduire leurs déchets.

S. De Carvalho

# Le petit reporter Fany & Emma



**Nous sommes très contentes de passer notre dernière année de primaire dans cette superbe nouvelle école**

## > L'ÉCOLE CORRESPOND-T-ELLE À VOS ATTENTES ?

Oui l'école correspond à nos attentes car les classes sont plus lumineuses et plus grandes qu'avant. Les toilettes sont plus grandes et plus propres. Pour aller à la cantine, le trajet est moins dangereux et plus rapide.

## > COMMENT C'EST À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT ?

A l'intérieur du bâtiment, il y a de grands couloirs, deux classes, des toilettes et une cantine. La cantine est bien décorée, chaleureuse et agréable. Il y a des cubes orange et blancs qui absorbent le son, suspendus au plafond et les chaises sont de différentes couleurs. La cantine est très lumineuse.

## > EST-CE QUE LES CLASSES SONT BIEN ÉQUIPÉES ?

Oui, il y a un tableau numérique, un vidéo projecteur, des tabourets à bascule et des nouvelles tables. Il y a une bibliothèque. Par contre les tables des CM2 sont un peu petites, il n'y a pas de wifi donc la maîtresse est obligée de faire un partage de connexion de son téléphone à l'ordinateur pour regarder des vidéos pour la leçon.

## > COMMENT EST LA COUR DE RÉCRÉATION ?

Elle est maintenant très grande car il n'y a plus le préfabriqué mais a cause de la COVID-19, elle est séparée en deux parties. Aussi, nous aimerions beaucoup avoir des bancs pour ne pas s'asseoir par terre.

## ► AMICALE DES ENFANTS DE GOUVERNES

L'AMICALE DES ENFANTS DE GOUVERNES, ESPÈRE QUE MALGRÉ LES TEMPS QUI COURENT VOUS ALLEZ DU MIEUX QUE NOUS PUISSONS ALLER.

Lors de notre Assemblée Générale de septembre, le bureau a été renouvelé comme à son habitude.

Il est alors composé de Mme FERON Sophie Présidente, Mme PERRE Elodie vice-présidente, M.ROBIC Bruno Trésorier, Mme GUILLEMET Nathalie vice-trésorière, Mme DIEL Sandrine Secrétaire, Mme GUIHARD Justine vice-secrétaire pour l'année 2020/2021.

En octobre, l'équipe locale de GOUVERNES s'est initiée au rafting sur le parcours en eaux vives des JO 2024, peut être un avenir pour nos petits ... Sans oublier, l'éternelle chasse aux bonbons.

A notre grand regret nous n'avons pas pu proposer autant d'activités que nous l'avions envisagé. Mais nous ne vous oublions pas, petits et grands.

Afin d'égayer cette fin d'année, l'amicale en partenariat avec la Maire de Gouvernes a proposé un concours des jardins et portails décorés aux couleurs de Noël. Nous avons recensés 13 inscrits et que des gagnants !

Nous notons que de nombreux Gouverniauds ont illuminé les rues de notre village en plus des participants au concours. Nous les en remercions et espérons qu'ils viendront grandir le nombre de participants l'an prochain.

Les votes se sont passés dans la bienveillance et la bonne humeur. Une boîte était à disposition au pied du grand sapin de Noël, place de la mairie. Les lutins ont été unanimes sur leur « coup de cœur », la maison gagnante est l'équipe de trois garçons : Phileas, Marius, et Martin (sûrement un peu papa et maman).

► Dans la catégorie illumination le podium se compose de: la famille CORDEIRO et de la famille RODRIGUES.

► Dans la catégorie récupération la première place est raflée par Eulalie et la seconde par Côme et sa grande-soeur Capucine.



► Dans la catégorie traditionnelle, les vainqueurs sont Armand et Romane, puis la famille CARLI

► Dans la catégorie original le premier prix est décerné à Ethan et Thaïs, et le second à la famille HAYE.

Un prix de l'amitié sera remis aux autres participants qui ont permis ce moment conviviale qui nous a incité à sortir de nos chaumières pour arpenter les rues de notre village.

L'amicale des enfants de Gouvernes a pu offrir comme tous les ans le gouter de Noël dans le cadre du temps scolaire et a pu co-financer la présence d'un magicien qui a su mettre des étoiles dans les yeux des enfants, sans oublier le Père Noël qui est venu les bras chargés de cadeaux (deux cuisines en bois offertes par l'amicale des enfants de Gouvernes).

Tout ces présents sont possibles grâce à la mobilisation des bénévoles, les dons et les ventes faites tout au long des années précédentes: brioches, muguets.

L'équipe de L'Amicale



## ► PATRIMOINE DE GOUVERNES

### 2020 « ANNÉE JEANNE D'ARC »

Cela aura peut-être échappé à certains d'entre vous, mais en 2020 nous avons fêté le centenaire de la canonisation de cette héroïne nationale.

A cette occasion, l'association du Patrimoine a réinstallé dans l'église la statue qui « dormait » depuis des années dans une armoire. Parallèlement, l'association a confié « l'étendard de Jeanne d'arc » pour restauration à la société ETEND'ART, de Thorigny, spécialisée dans ce type de restauration. Celle-ci devrait être achevée pour la fin de l'année.

### 2020 : BILAN ET PROJETS :

Coup d'envoi de la rénovation de la « petite salle des catéchismes » : Cette restauration attendue depuis des années devrait remettre à l'honneur ce joyau caché de notre village.

Inscrite aux « Monuments Historiques », cette salle entièrement décorée par le Chanoine Etienne Jouy est l'un des rares témoins de cet artiste connu comme



l'un des meilleurs représentants de la peinture religieuse du XIXème siècle. Nous avons tous hâte de pouvoir admirer le résultat.

Si ces travaux sont financés par la commune avec l'aide de subvention du département et de la région, nous vous rappelons qu'une souscription est ouverte et que les dons sont indispensables pour la réalisation de ce projet. Les bons de souscription sont disponibles à la mairie.

JEP 2020 : entre confinement et couvre-feu, nous avons pu comme chaque année nous associer aux Journées Européennes du Patrimoine d'une part avec une exposition sur l'Ecole de Gouvernes « Hier et aujourd'hui » et d'autre part avec des visites guidées de l'Eglise et de la « petite salle des catéchismes ».



**Vous pouvez contribuer à la restauration de ce patrimoine :**

[www.fondation-patrimoine.org/les-projets/petite-salle-des-catechismes-a-gouvernes](http://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/petite-salle-des-catechismes-a-gouvernes)

### 2020 : ANNÉE « COVID »

Et oui, nous n'aurons pas été épargnés par ce trop fameux virus et avons dû renoncer à un certain nombre d'activités : la vente de fleurs, prévue en avril, la fête des associations.... Et nous avons été malheureusement contraints d'annuler le concert de Noël prévu fin novembre.

De même nous avons programmé des visites guidées du village et de la petite salle des catéchismes en novembre et décembre. Elles ne pourront donc être maintenues mais patience .... Elles seront reprogrammées dès que la situation le permettra. L'association prévoit d'ailleurs d'ouvrir l'église une fois par mois pour des visites libres. L'occasion d'admirer, entre autres, la statue de Jeanne d'Arc.

Nous prenons donc rendez-vous en 2021 en espérant que la situation sanitaire nous permettra de mener à bien de nouveaux projets. D'ici là, nous souhaitons à toutes et à tous d'excellentes fêtes de Noël et de Nouvel an, portez-vous bien et nous nous retrouverons avec d'autant plus de plaisir en 2021.



Gouvernes, Conches, Guermantes

## ► Association des Anciens Combattants Gouvernes, Conches-sur-Gondoire, Guermantes

COMME POUR TOUS, LA LONGUE PANDÉMIE DE CETTE ANNÉE 2020 A PERTURBÉ LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE ASSOCIATION EN RAISON DES DEUX CONFINEMENTS SUCCESSIFS :

- Annulation de son Assemblée Générale et du repas de clôture,
- Cérémonies du 8 mai sans public (1er confinement)
- Cérémonies du 11 novembre également allégées (second confinement)- voir photo.
- Annulation de notre LOTO de janvier 2021.

Malgré cela, pour répondre à nos obligations légales, une Assemblée Générale a pu être menée par correspondance et la plupart de nos adhérents que je remercie, ont bien voulu jouer le jeu et retourner leur bulletin de vote dans les délais impartis.

Outre les quitus habituels (Moral et Financier) obtenus à l'unanimité, notre nouveau logo ci-dessus a obtenu la majorité des suffrages.

Nous espérons que 2021 nous permettra de renouer avec un mode de fonctionnement plus compatible avec notre devoir de mémoire et nos différentes activités annexes (Sortie, Assemblée Générale suivie de son repas, Commémorations des 8 mai et 11 novembre et participation aux différentes activités inter-associatives)

Michel CHARPENEL



**SIÈGE SOCIAL :**

Mairie - 77400 GOUVERNES



**ADRESSE DE CORRESPONDANCE :**

9 allée Alain Fournier - 77600 GUERMANTES



## ► Calendrier des manifestations

Malgré les projets des associations ou des manifestations communales et inter-communales en raison de la situation sanitaire actuelle, nous sommes dans l'incapacité de vous communiquer un calendrier des manifestations pour l'année 2021. Nous communiquerons dès que cela nous sera possible.

Dès que cela sera possible, nous aurons plaisir à organiser un événement convivial pour rassembler les gouvernauds.

## ► CES'AM

Depuis 16 ans, l'Association CES'AM propose à ses adhérents des pratiques sportives, culturelles et de bien-être, orientées dans une démarche qui favorise le développement des ressources humaines, aidant à la gestion du stress, à une amélioration des conditions physiques et de santé, à l'éveil de la conscience et de la créativité, permettant à chacun de vivre dans un esprit de paix, de respect de soi-même, des autres et de son environnement.

**Ainsi à la salle Lhuillier de Gouvernes, nous proposons des cours de YOGA RESPIR, YOGA PILATES, QI GONG, TAI CHI CHUAN, MEDITATION, HATHA YOGA et RELAXATION.**

Depuis mars 2020, la crise sanitaire nous demande à tous des efforts considérables, et nous pensons de tout cœur aux personnes touchées par ce virus, ainsi qu'à tous les professionnels concernés de près ou de loin dans ce grand défi humain. Nous savons que grands nombres d'entre nous sont en difficultés physiques, psychologique, financières, et nous souhaitons leurs exprimer toutes nos pensées compatissantes avec l'espoir qu'après ces grandes épreuves, le meilleur est à venir.

Dans ce contexte particulier, nous proposons une nouvelle formule d'inscription à la carte, soit l'achat de 10 cours à prendre avant fin juin. Cependant, de nombreuses personnes ont préféré la formule à volonté qui permet de venir à chacun des cours, quand elles le souhaitent dans la semaine. Nos cours sont arrêtés depuis

le reconfinement du 30 octobre et attendent avec patience l'amélioration que nous espérons définitive de cette situation pour nous retrouver autour de nos pratiques.

Nous restons en lien régulièrement avec les élèves par des échanges vocaux, par mail, et en partageant des documents utiles à vivre le mieux possible ces semaines.

### EVENEMENTS SOLIDAIRE

L'association CES'AM participe à des événements solidaires, et elle propose toute l'année, des pratiques gratuites ouvertes à tous en plein air. Nous animons régulièrement des stages YOGA parent/

enfant, des rencontres sur la communication consciente et bienveillante, des ateliers de peinture, etc...

**Si vous le souhaitez, vous êtes les bienvenu-es pour découvrir nos activités : Pour tous, à partir de 8 ans, et adultes, un cours d'essai gratuit. Pas de connaissance pré-requise**

Nous souhaitons à chacun-e, une belle période autour des fêtes de Noël, en vous souhaitant du repos et de beaux partages. Prenant bien soin de tous, bien chaleureusement et avec joie de vous accueillir au sein de nos cours, quand vous voudrez tout au long de cette nouvelle année 2021, que nous souhaitons à tous la plus douce et rayonnante possible.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

CATHERINE PERNOT | CATHERINE@CESAM.INFO | 06 86 92 84 98

[WWW.CESAM.INFO](http://WWW.CESAM.INFO)

## ▶ AMITIE LOISIRS

### Qui Sommes nous ?

Une Association de loisirs, de détente, de voyages et visites, des ateliers d'enseignement aux arts plastiques, le tout dans la convivialité.

Cette année, les activités d'arts (peinture sur bois, art floral, tricotage et broderie) de l'exercice 2019-2020 n'ont pu avoir lieu à cause du Covid a notre grand regret, ainsi que les sorties, les voyages, les repas.

Notre assemblée générale a eu lieu le 25 Janvier 2020. Le bureau a été renouvelé.

Le Pô en Italie, de Mantoue à Venise, en passant par Parme, Modène ...avec option visite du musée Ferrari...a été reporté au (30 Avril au 6 Mai 2021).

Merci au Conseil Général, ainsi qu'à la Mairie de Gouvernes pour leur soutien financier et logistique.

AMITIE LOISIRS  
vous souhaite à tous une très bonne santé.

### LES ATELIERS REPRENDRONT DÈS QUE POSSIBLE

Mercredi pour la peinture sur bois  
Mardi et Samedi pour l'art floral.  
Vendredi pour le tricotage et broderie.

N'hésitez pas à nous rejoindre, même pour un essai, nous passons toujours de très bons moments ensemble.

Nous sommes à votre disposition pour tous les renseignements qui vous seront utiles

CHANTAL ROULLEAU

05 10 75 82 54

## ▶ ENTR'CHATS

### Danse Classique, Comedie Musicale & Stretching Postural

Bonjour à tous,

Alors que nous sommes à nouveau en confinement, Entr'chats tient le cap et dispense les cours sur internet. Les cours continuent donc coûte que coûte.

En juin dernier, nous n'avons pas pu présenter notre spectacle de fin d'année.

Aussi, 2021 sera nous l'espérons tous l'aboutissement de tout le travail accompli par les élèves. Au programme en première partie, le ballet « Esmeralda Notre Dame de Paris », ballet haut en couleur où se mêle douleur, gaité et passion. La deuxième partie sera consacrée à la comédie musicale, un moment privilégié où les enfants peuvent s'exprimer en chantant.

En espérant retrouver le plus vite possible tous mes élèves dans la salle de danse de Gouvernes. Prenez tous soin de vous et de vos proches.

Je vous souhaite à tous  
une très belle année 2021



## Entr'Chats

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER  
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

PAR TÉLÉPHONE  
06.64.49.50.24

SUR NOTRE SITE  
entrchats.com